



ENTRE LAC ET MONTAGNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALEX**

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, LE VINGT ET UN MARS, LE CONSEIL MUNICIPAL d'ALEX (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Claude CHARBONNIER, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 MARS 2026

Membres élus : 15 – membres en fonction : 15

Les membres présents (15) : Claude CHARBONNIER, Mireille CHAPUS, André BOCHET-CADET, Estelle VERDIER, Christopher BISSCHOP-BOUCARDEY, Aude BARANNE, Guillaume PERISSE, Julie FAVRE-BONVIN, Yoann BOLLARD, Isabelle BELLEVILLE, Jérémy BROSSEAU, Emilie BRUNET, François MARGUERET, Bouchra CHOMBART, Emmanuel PIEGAY ;

Mireille CHAPUS a été élue secrétaire de séance.

N°2026/016-21/03

**Objet : Désignation des délégués communaux au sein du
Syndicat Intercommunal ALEX-DINGY- LA BALME (SIABD)**

Selon l'article L.5211-8 du Code des Collectivités Territoriales, « après le renouvellement général des conseils municipaux, l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale se réunit au plus tard le vendredi de la quatrième semaine qui suit l'élection des maires. A défaut pour une commune d'avoir désigné ses délégués, cette commune est représentée au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale par le maire si elle ne compte qu'un délégué, par le maire et le premier adjoint dans le cas contraire. L'organe délibérant est alors réputé complet.

Les communes doivent donc désigner leurs représentants au plus tard le vendredi 24 avril 2026

Jusqu'à l'adoption de la loi 3DS, les communes membres d'un syndicat de communes devaient désigner leurs représentants au scrutin uninominal secret à la majorité absolue ou relative en cas de 3^{ème} tour de scrutin. Désormais, le conseil municipal peut décider à l'unanimité, de déroger au scrutin secret (article L.5211-7 du CGCT)

Vu l'arrêté préfectoral N° 96-888 du 13 mai 1996 portant création du Syndicat intercommunal à Vocation Unique ALEX – LA BALME DE THUY – DINGY SAINT CLAIR, (SIABD) modifié ;

Vu l'arrêté préfectoral N° 2009-2701 du 1er octobre 2009 portant modification des statuts du SIABD ;

Considérant que la commune est membre du SIABD dont l'objet est :

« la création d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC),

Contrôle des différents systèmes d'assainissement autonome existants et des installations d'assainissement autonome neuves »

Conformément à l'article 5 des statuts du syndicat, chaque commune est représentée au sein du comité par trois (3) délégués titulaires. Les communes désigneront trois (3) délégués suppléants, appelés à siéger au comité avec voix délibérative en cas d'empêchement du ou des délégués titulaires.

Considérant qu'il convient de les désigner au scrutin secret, uninominal, majoritaire à trois tours,

Considérant que le choix du conseil municipal peut porter uniquement sur l'un de ses membres,

Considérant que si une seule candidature est déposée pour chaque poste à pourvoir la nomination prend effet immédiatement et il en est donné lecture par le maire,

Considérant la candidature unique des délégués titulaires suivants : Monsieur André BOCHET-CADET, Monsieur Claude CHARBONNIER, Monsieur Christopher BISSCHOP-BOUCARDEY

Considérant la candidature unique des délégués suppléants suivants : Mireille CHAPUS, François MARGUERET, Yoann BOLLARD

Considérant que le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder au vote des représentants par vote à main levée

*Entendu l'exposé du Maire,
Sur proposition du Maire*

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/2026

ID : 074-217400035-20260321-DEL2026016-DE

SLOW

DEL2026/016-21/03 (suite)
Délégués SIABD

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité des membres présents

DECIDE :

➤ Article 1 : de proclamer élus membres délégués au Comité du SIABD :
Délégués titulaires : André BOCHET-CADET, Claude CHARBONNIER, Christopher BISSCHOP-BOUCARDEY

Délégués suppléants : Mireille CHAPUS, François MARGUERET, Yoann BOLLARD

- Article 2 : Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, le Maire donne lecture des nominations qui prennent effet immédiatement,
- Article 3 : d'autoriser le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Claude CHARBONNIER

Le secrétaire de séance
Mireille CHAPUS



LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR TÉLÉTRANSMISSION
EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 23/03/2026
ET PUBLICATION LE 23/03/2026

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Mairie de ALEX
Utilisateur : VERNAZ Sandrine

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL2026016
Objet :	DESIGNATION REPRESENTANTS SIABD
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-03-21 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.3 - Designation de représentants
Identifiant unique :	074-217400035-20260321-DEL2026016-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 074-217400035-20260321-DEL2026016-DE-1-1_0.xml	text/xml	853 o
Document principal (Délibération) Nom original : DEL2026.016 DESIGNATION DELEGUES SIABD.pdf Nom métier : 99_DE-074-217400035-20260321-DEL2026016-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	135.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	23 mars 2026 à 12h20min55s	Dépôt initial
En attente de transmission	23 mars 2026 à 12h20min57s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	23 mars 2026 à 12h21min47s	Transmis au MI
Acquittement reçu	23 mars 2026 à 12h22min03s	Reçu par le MI le 2026-03-23

